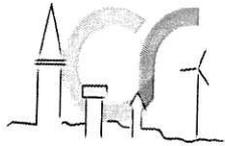


LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATION 2022_07_04_01A	C.C.H.P._FONDS DE CONCOURS POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DEMANDE D'OCTROI AU TITRE DE L'ANNEE 2022
DELIBERATION 2022_07_04_01B	C.C.H.P._FONDS DE CONCOURS_ FONDS DE CONCOURS POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES_ DEMANDE D'OCTROI AU TITRE DE L'ANNEE 2022
DELIBERATION 2022_07_04_02	FINANCES_DEPARTEMENT 86_ DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 2022
DELIBERATION 2022_07_04_03	FINANCES_SIVOS MIREBEAU CHOUPPES AMBERRE COUSSAY_ PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ
DELIBERATION 2022_07_04_04	FINANCES_TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE
DELIBERATION 2022_07_04_05	FONCIER_VENTE D'UN TERRAIN RUE DE LA POSTE
DELIBERATION 2022_07_04_06	FONCIER_VENTE DE LA GRANGE DE LA BIE
DELIBERATION 2022_07_04_07	FONCIER_LOCAL COMMERCIAL 12 RUE DE LA PAIX
DELIBERATION 2022_07_04_08	ACCA LE ROCHEREAU_ DEMANDE D'UN LOCAL
DELIBERATION 2022_07_04_09	LITIGE_VENTE SUR DOMAINE PUBLIC
DELIBERATION 2022_07_04_10	POTEAU INCENDIE_ RUE QUÉREUX DU SABLE
DELIBERATION 2022_07_04_11	FINANCES_DECISIONS MODIFICATIVES



Champigny en Rochereau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
28/06/2022

Date d'affichage
28/06/2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

Mme BROUARD Stéphanie donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Etaient absents :

M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, Mme GOJOSSO Christine, Mme NORGUET Sabrina, M. RENAUD Yannick, Mme ROY Sarah, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme TARDIEU Frédérique

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2022_07_04_01A

C.C.H.P. FONDS DE CONCOURS POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DEMANDE D'OCTROI AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211-9, L.5214-16 V et L.2121-29 de ce code ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-04-07-057 en date du 7 avril 2022 relative à la mise en place de fonds de concours pour soutenir l'investissement des communes ;

Considérant que la solidarité communautaire se traduit par la mise en place, par une délibération en date du 07 avril 2022, de fonds de concours ;

Considérant qu'un fonds de concours peut être attribué par un EPCI à fiscalité propre, au profit d'une commune membre, pour financer la réalisation d'un équipement, au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle ;

Considérant que le montant accordé au titre d'un fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours et qu'ainsi, si une commune a un reste à charge équivalent à 50 % du montant HT d'un investissement, le montant du fonds de concours qui lui est versé ne peut pas être supérieur à la moitié du reste à charge, dans la mesure où le fonds ne peut être supérieur au reste à charge supporté par la commune ;

Considérant au surplus que la Commune devra supporter un reste à charge au moins égal à 20 % du montant HT du coût de l'investissement ;

Considérant, enfin, que le fonds de concours devra avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire ;

AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_01A-DE
Regu le 18/07/2022

Considérant que, conformément à la délibération sus-citée, la Communauté de Communes se propose d'accorder à la Commune, un fonds de concours de soutien à l'investissement communal de 18 293,00 €, au titre de l'année 2022 ;

Considérant que pour bénéficier de ce fonds de concours, la Commune souhaite présenter le projet de VOIRIE – Réfection rue des Grands Prés, dont le montant global HT est estimé à 49 485,25 € ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **14 Voix pour, 0 voix contre et 0 ABSTENTION** :

Article 1^{er} : **Décide** de solliciter l'octroi, au titre de l'année 2022, d'un fonds de concours de 18 293,00 €, conformément aux dispositions du règlement adopté par délibération du Conseil Communautaire n° 2022-04-07-057, en date du 07 avril 2022, afin de financer le projet de VOIRIE – Réfection rue des Grands Prés, dont le montant global HT est estimé à 49 485,25 €

Article 2 : **D'approuver** le plan de financement de ce projet ci dessous :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Op. 104 – VOIRIE	49 485,25	Département de la Vienne – Activ 2	12 371,00
		Communauté de Communes du Haut Poitou	18 293,00
		Commune	18 821,25
Total	49 485,25	Total	49 485,25

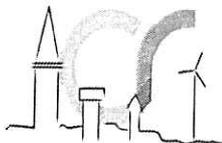
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, le 8 juillet 2022.
Le Maire, Dominique DABADIE



AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_01A-DE
Regu le 18/07/2022



Champigny en Rochereau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 13

Absents : 8

Nombre de suffrages

exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Étaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

Mme BROUARD Stéphanie donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Date de convocation

28/06/2022

Étaient absents :

M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, Mme GOJOSSO Christine, Mme NORGUET Sabrina, M. RENAUD Yannick, Mme ROY Sarah, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme TARDIEU Frédérique

Date d'affichage

28/06/2022

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2022_07_04_01B

C.C.H.P. FONDS DE CONCOURS_ FONDS DE CONCOURS POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES_ DEMANDE D'OCTROI AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211-9, L.5214-16 V et L.2121-29 de ce code ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-04-07-057 en date du 7 avril 2022 relative à la mise en place de fonds de concours pour soutenir l'investissement des communes ;

Considérant que la solidarité communautaire se traduit par la mise en place, par une délibération en date du 07 avril 2022, de fonds de concours ;

Considérant qu'un fonds de concours peut être attribué par un EPCI à fiscalité propre, au profit d'une commune membre, pour financer la réalisation d'un équipement, au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle ;

Considérant que le montant accordé au titre d'un fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours et qu'ainsi, si une commune a un reste à charge équivalent à 50 % du montant HT d'un investissement, le montant du fonds de concours qui lui est versé ne peut pas être supérieur à la moitié du reste à charge, dans la mesure où le fonds ne peut être supérieur au reste à charge supporté par la commune ;

Considérant au surplus que la Commune devra supporter un reste à charge au moins égal à 20 % du montant HT du coût de l'investissement ;

Considérant, enfin, que le fonds de concours devra avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire ;

AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_01B-DE
Regu le 18/07/2022

Considérant que, conformément à la délibération sus-citée, la Communauté de Communes se propose d'accorder à la Commune, un fonds de concours de soutien à l'investissement communal de 126 117 €, pour la période de 2022 - 2025 ;

Considérant que pour bénéficier de ce fonds de concours, la Commune souhaite présenter le projet de « Travaux de réhabilitation de la Mairie », dont le montant global HT est estimé à 800 000 € ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **14 Voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** :

Article 1^{er} : **Décide** de solliciter l'octroi, pour la période de 2022 - 2025, d'un fonds de concours de 126 117,00 €, conformément aux dispositions du règlement adopté par délibération du Conseil Communautaire n° 2022-04-07-057, en date du 07 avril 2022, afin de financer le projet de « Travaux de réhabilitation de la Mairie » dont le montant global HT est estimé-à 800 000 €.

Article 2 : **D'approuver** le plan de financement prévisionnel de ce projet ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Op. 121 – HOTEL DE VILLE	800 000,00	ETAT – DETR	150 000,00
		ETAT – DSIL	150 000,00
		Région Nouvelle Aquitaine	80 000,00
		Département de la Vienne – Activ 3 2022	42 100,00
		Département de la Vienne – Activ 3 2023	42 100,00
		Département de la Vienne – Activ 3 2024	42 100,00
		Communauté de Communes du Haut Poitou	126 117,00
		Commune	167 583,00
Total	800 000,00	Total	800 000,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

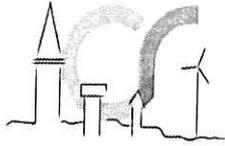
Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, le 8 juillet 2022.

Le Maire, Dominique DABADIE

AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_01B-DE
Reçu le 18/07/2022



Champigny en Rochereau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

Mme BROUARD Stéphanie donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Date de convocation
28/06/2022

Etaient absents :

M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, Mme GOJOSSO Christine, Mme NORGUET Sabrina, M. RENAUD Yannick, Mme ROY Sarah, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme TARDIEU Frédéricque

Date d'affichage
28/06/2022

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2022_07_04_02

FINANCES DEPARTEMENT 86 DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération de la commission permanente du Département de la Vienne en date du 17 mars 2022 ;
Monsieur le Maire expose que le projet « Travaux de réhabilitation de la Mairie » et dont le coût prévisionnel s'élève à 800 000,00 € HT peut bénéficier d'une subvention au titre de l'ACTIV volet 3 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **14 Voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** :

- **d'approuver** le projet de « Travaux de réhabilitation de la Mairie » ;
- **d'adopter** le plan de financement prévisionnel en € H.T. exposé ci-dessous :

AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_02-DE
Regu le 18/07/2022

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Op. 121 – HOTEL DE VILLE	800 000,00	ETAT – DETR	150 000,00
		ETAT – DSIL	150 000,00
		Région Nouvelle Aquitaine	80 000,00
		Département de la Vienne – Activ 3 2022	42 100,00
		Département de la Vienne – Activ 3 2023	42 100,00
		Département de la Vienne – Activ 3 2024	42 100,00
		Communauté de Communes du Haut Poitou	126 117,00
		Commune	167 583,00
Total	800 000,00	Total	800 000,00

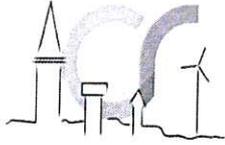
- de solliciter au Département de la Vienne une subvention au titre de l'ACTIV Volet 3 pour l'année 2022 et demande au Département de la Vienne de bloquer les fonds de ladite subvention afin de la cumuler avec celles de 2023 et 2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, le 8 juillet 2022.
Le Maire, Dominique DABADIE

AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_02-DE
Reçu le 18/07/2022



Champigny en Rochereau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
28/06/2022

Date d'affichage
28/06/2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

Mme BROUARD Stéphanie donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Etaient absents :

M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, Mme GOJOSSO Christine, Mme NORGUET Sabrina, M. RENAUD Yannick, Mme ROY Sarah, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme TARDIEU Frédérique

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2022_07_04_03

FINANCES_SIVOS MIREBEAU CHOUPPES AMBERRE COUSSAY_PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Le Maire présente à l'assemblée la convention relative à la participation aux frais de scolarité des enfants de notre commune scolarisés dans les écoles publiques du SIVOS Mirebeau Chouppes Amberre Coussay pour la période scolaire de 2021/2022.

Cette convention concerne 2 élèves de notre commune en classe de cm2 Ulis et TPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **14 Voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** :

- **Accepte** la participation financière, dont la commune est assujettie pour la période scolaire 2021/2022, de **2 534,63 €** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pour l'accueil des enfants dans les écoles publiques de Mirebeau entre le SIVOS Mirebeau Chouppes Amberre Coussay et la commune de Champigny en Rochereau.

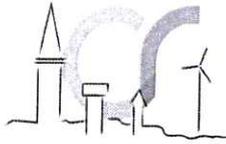
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, le 8 juillet 2022.
Le Maire, Dominique DABADIE



AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_03-DE
Reçu le 18/07/2022



Champigny en Rochereau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

Mme BROUARD Stéphanie donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Date de convocation
28/06/2022

Etaient absents :

M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, Mme GOJOSSO Christine, Mme NORGUET Sabrina, M. RENAUD Yannick, Mme ROY Sarah, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme TARDIEU Frédérique

Date d'affichage
28/06/2022

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2022_07_04_04

FINANCES TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de réajuster les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 14 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **Décide** de fixer les tarifs des cantines scolaires et des garderies périscolaires comme indiqués ci-dessous pour l'année scolaire 2022/2023 :

ANNEE SCOLAIRE	TARIF CANTINE		TARIF GARDERIE MATIN	TARIF GARDERIE SOIR	TARIF MERCREDI 12H à 13H
	ENFANT	ADULTE			
2022/2023	3,40	5,20	1,10	2,10	1,10

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, le 8 juillet 2022,
Le Maire, Dominique DABADIE



AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_04-DE
Regu le 18/07/2022



Champigny en Rochereau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 13

Absents : 8

Nombre de suffrages

exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

Mme BROUARD Stéphanie donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Date de convocation

28/06/2022

Etaient absents :

M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, Mme GOJOSSO Christine, Mme NORGUET Sabrina, M. RENAUD Yannick, Mme ROY Sarah, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme TARDIEU Frédérique

Date d'affichage

28/06/2022

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2022_07_04_05

FONCIER_VENTE D'UN TERRAIN RUE DE LA POSTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la parcelle cadastrale AE70 d'une surface de 2 212m² ;

Considérant que des personnes ont manifesté leur intérêt d'acquérir une partie de la parcelle AE 70 d'une surface d'environ de 570 m² ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **Décide** la vente du terrain situé rue de la Poste – Référence cadastrale AE 70 – pour une surface de 570 m², à un prix de 8 000 € net vendeur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, le 8 juillet 2022.

Le Maire, Dominique DABADIE



AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_05-DE
Regu le 18/07/2022



Champigny en Rochereau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 13

Absents : 8

Nombre de suffrages

exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

Mme BROUARD Stéphanie donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Date de convocation

28/06/2022

Etaient absents :

M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, Mme GOJOSSO Christine, Mme NORGUET Sabrina, M. RENAUD Yannick, Mme ROY Sarah, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme TARDIEU Frédéricque

Date d'affichage

28/06/2022

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2022_07_04_06

FONCIER_VENTE DE LA GRANGE DE LA BIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la parcelle cadastrale 208AA23 d'une surface de 127 m² ;

Vu la délibération 2022_01_17_08 en date du 17 janvier 2022 autorisant une expertise immobilière ;

Vu la délibération 2022_03_21_03D en date du 21 mars 2022 précisant le prix de vente du bâtiment « La grange - rue de la Bie » - prix négociable ;

Vu la proposition d'achat signée le 12 mai 2022 ;

Considérant que la proposition d'achat reçue est en dessous du prix fixé par délibération en date du 21 mars 2022 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **Décide** de fixer la vente de la Grange de la Bie à 6 500€ net vendeur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

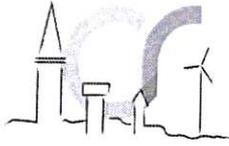
Fait à CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, le 8 juillet 2022.

Le Maire, Dominique DABADIE



AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_06-DE
Reçu le 18/07/2022



Champigny en Rochereau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
28/06/2022

Date d'affichage
28/06/2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAÏN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

Mme BROUARD Stéphanie donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Etaient absents :

M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, Mme GOJOSSO Christine, Mme NORGUET Sabrina, M. RENAUD Yannick, Mme ROY Sarah, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme TARDIEU Frédérique

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2022_07_04_07 FONCIER_LOCAL COMMERCIAL 12 RUE DE LA PAIX

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition des locataires du local commercial au 12 rue de la Paix, qui souhaitent acquérir le local commercial qu'ils ont en location.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande des locataires du local commercial au 12 rue de la Paix

Vu la parcelle cadastrée AE 129 ;

Vu le contrat de bail en date 26 février 2020 ;

Considérant que la vente d'une partie du bâtiment ne pourra se réaliser que sous le régime de la copropriété ;

Considérant qu'il y a lieu l'intervention d'un géomètre pour établir un état descriptif de division et règlement de copropriété ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **Emet un avis favorable** à la proposition reçues des locataires du local commercial au 12 rue de la Paix, concernant l'acquisition du local commercial qu'ils ont en location ;
- **Charge** Monsieur le Maire de mandater un géomètre pour établir un état descriptif de division et un règlement de copropriété.
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire ou son représentant pour mandater toutes expertises immobilières du bien sollicité ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

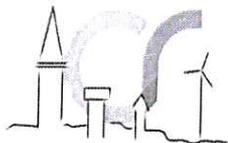
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, le 8 juillet 2022
Le Maire, Dominique DABADIE



AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_07-DE
Regu le 18/07/2022



Champigny en Rocheveau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 13

Absents : 8

Nombre de suffrages

exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

Mme BROUARD Stéphanie donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Date de convocation

28/06/2022

Etaient absents :

M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, Mme GOJOSSO Christine, Mme NORGUET Sabrina, M. RENAUD Yannick, Mme ROY Sarah, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme TARDIEU Frédérique

Date d'affichage

28/06/2022

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2022_07_04_08

ACCA LE ROCHEREAU_DEMANDE D'UN LOCAL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un local situé à l'espace des Lauriers par l'A.C.C.A. du Rocheveau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **Décide** de ne pas statuer à cette demande, le local demandé n'étant pas libre à ce jour.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

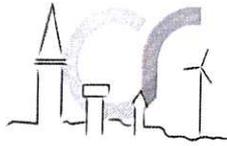
Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, le 8 juillet 2022.

Le Maire, Dominique DABADIE

AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_08-DE
Reçu le 18/07/2022



Champigny en Rochereau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
28/06/2022

Date d'affichage
28/06/2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

Mme BROUARD Stéphanie donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Etaient absents :

M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, Mme GOJOSSO Christine, Mme NORGUET Sabrina, M. RENAUD Yannick, Mme ROY Sarah, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme TARDIEU Frédérique

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2022_07_04_09 LITIGE_VENTE SUR DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BOUCHER Tony – Adjoint –

Ce dernier relate les faits concernant le litige suite à un écrit diffamatoire à son encontre diffusé dans toutes les boîtes des administrés de la commune par un commerçant ambulant de Champigny en Rochereau ;

Vu les imprimés distribués dans l'ensemble des boîtes aux lettres des administrés de la Commune par un commerçant ambulant de la Commune de Champigny en Rochereau ;

Vu l'article écrit par Monsieur le Maire et distribué dans le bulletin « Le Trait d'Union » de juin 2022 ;

Considérant que l'imprimé distribué par le commerçant est un écrit diffamatoire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BOUCHER Tony,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **Demande** qu'un courrier commun entre le Commerçant et la Mairie précisant que des excuses ont été formulées soit rédigé ;
- **Dit** que ce courrier sera distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la Commune, et sera à la charge du commerçant ;
- **Dit** que si ces termes ne sont pas respectés, une suite judiciaire serait envisagée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

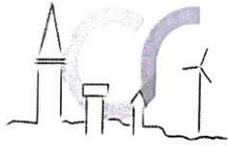
Fait à CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, le 8 juillet 2022

Le Maire, Dominique DABADIE



AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_09-DE
Regu le 18/07/2022



Champigny en Rochereau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

Mme BROUARD Stéphanie donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Date de convocation
28/06/2022

Etaient absents :

M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, Mme GOJOSSO Christine, Mme NORGUET Sabrina, M. RENAUD Yannick, Mme ROY Sarah, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme TARDIEU Frédérique

Date d'affichage
28/06/2022

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2022_07_04_10

POTEAU INCENDIE_RUE QUÉREUX DU SABLE

Vu l'arrêté n° 2022_038 en date du 4 avril 2022 concernant le permis de construire n° PC 08605322 00001 ;
Vu l'avis du SDIS suite à la visite de la sous-commission départementale de sécurité ;
Vu la demande de la SCOP « Le Clos du Verger » pour la pose d'un point d'eau incendie sur le domaine public ;
Considérant qu'il y a lieu pour la sécurité la mise en place d'un point d'eau incendie ;
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 14 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **Décide** de créer un point d'eau incendie sur le domaine public ;
- **Dit** que les frais de la pose du poteau incendie facturés par Eaux de Vienne_SIVEER seront refacturés à la SCOP « Le Clos du Verger ».

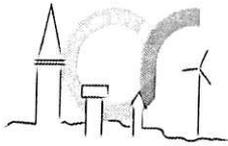
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, le 8 juillet 2022.
Le Maire, Dominique DABADIE



AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_10-DE
Regu le 18/07/2022



Champigny en Rochereau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 13
Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme GENET Virginie, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

Mme BROUARD Stéphanie donne pouvoir à Mme GENET Virginie

Date de convocation
28/06/2022

Etaient absents :

M. BRION Benoit, Mme BROUARD Stéphanie, Mme GOJOSSO Christine, Mme NORGUET Sabrina, M. RENAUD Yannick, Mme ROY Sarah, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme TARDIEU Frédérique

Date d'affichage
28/06/2022

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme GENET Virginie

DELIBERATION 2022_07_04_11 FINANCES DECISIONS MODIFICATIVES

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu les budgets 2022 de la Commune de Champigny en Rochereau ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

- D.M 2 - Budget principal - Poteau incendie

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2156 (21) - 114 : Matériel&outillage d'ince	2 500,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	2 500,00
	2 500,00		2 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	2 500,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-2 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	2 500,00	Total Recettes	2 500,00

AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_11-DE
Regu le 18/07/2022

- D.M. 3 - Budget commerces – admission en non-valeur

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
6068 (011) : Autres matières et fournitures	-4 000,00
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	4 000,00
	0,00
Total Dépenses	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, le 8 juillet 2022.
Le Maire, Dominique DABADIE



AR PREFECTURE

086-200063428-20220704-2022_07_04_11-DE
Regu le 18/07/2022